

LE 14 JUILLET 1790

A Paris, La Fayette, commandant de la garde nationale, fait organiser une fête nationale de la Fédération au Champ de Mars transformé pour la circonstance en un vaste cirque au centre duquel s'élève l'autel de la patrie ainsi qu'un arc de triomphe « immensité, unanimité, simultanété » sont les traits qui ont marqué l'imaginaire de cette fête.

Louis XVI prête serment à la nation et à la loi, simultanété des serments au même instant par tous les habitants et dans toutes les parties du royaume.

D'après les délibérations du Conseil municipal de Villemur, nous constatons que la ville a réalisé la fête du 14 Juillet 1790 comme dans toutes les communes de France, à la demande de l'assemblée et du roi pour prêter le serment fédératif qui doit désormais unir tous les français :

« Nous, Maire et officiers municipaux soussignés assistés de M. Belluc procureur de la commune. Nous sommes rendus à l'heure de midi escortés par un détachement de la légion dans le dit faubourg Notre-Dame et nous étant placés à côté de l'autel de la patrie que nous avons fait dresser. En conséquence M. Rouère curé de cette ville est aussi arrivé processionnellement avec M. Soubiron et Cambedousou vicaires, et M. Dezes prêtre chapelain en chantant *veni creator** et MM Malpel et Beudot ayant l'un après l'autre adressé un discours à toute l'assemblée. M. de Vacquié maire a prononcé sur l'autel de la patrie le serment d'union et chacun des assistants y a adhéré en levant la main et disant les mots « je le jure » et après que le dit de Vacquié a eu prononcé un discours, le *te deum** a été solennellement chanté en action de grâces et tout le monde s'est retiré, les officiers municipaux marchant à la tête de la légion précédés par les tambours et la musique qui ont accompagné Mme de Ménoire et la femme du colonel qui avait assisté avec sa famille à la cérémonie. »



Fête de la Fédération à Toulouse
Joseph ROQUES, 1790, Musée des Augustins, Toulouse

Tous ceux qui en vertu d'une invitation générale, s'étant fait inscrire pour être d'un repas patriotique se sont rendus dans le réfectoire des pères capucins de cette ville, tous les officiers municipaux et le procureur de la commune s'y sont trouvés et eux compris les convives étaient au nombre de 100.

Jamais fête n'exprima mieux les sentiments d'union et de fraternité dont chacun était pénétré, la gaité et le bon ordre si faisait distingué. M. de Vacquié maire déposa sur la table une couronne de laurier qui lui avait été offerte et qu'il dit vouloir partager avec tous ses frères comme étant la récompense du patriotisme. Des couplets en l'honneur de la fédération furent chantés par M. Beudot, officier municipal. Des citoyens ennemis sont devenus en ce jour amis et frères et ces réconciliations particulières ont fait à tous les convives autant de citoyens animés du même esprit d'union, du même devenir pour le maintien de la constitution et avec la même ardeur pour la défendre [...]

Deux malheureux dont un détenu en prison depuis un mois et demi, étant poursuivis criminellement pour avoir été surpris volant des fèves, un convive respectable, le Sieur Gibert a demandé leur grâce, le Sieur Mathieu s'est offert pour leur caution. Tout le monde ayant applaudi à ces sentiments d'humanité, en conséquence Monsieur de Vacquié maire, s'est rendu à la prison avec plusieurs officiers municipaux, le curé Rouère et quelques citoyens. Il a présenté le citoyen à l'assemblée... Cet infortuné rendu à la Patrie a été placé en bout de table et chacun fut empressé de le servir...

Il a été fait une quête générale dont le produit a été distribué aux pauvres qui étaient à la porte du couvent (des capucins) [...].¹

Fait et arrêté le 15 Juillet 1790.

¹ Délibérations du conseil municipal 1D 12, 30 mai 1790 17 mars 1792, p20-21/193 , Archives communales, Villemur-sur-Tarn.



La Fête de la Fédération, par Charles MONNET 1790,
Bibliothèque Nationale de France, département des Estampes

*VENI CREATOR :

Hymne entonné pour le chant grégorien considéré comme le plus célèbre composé par Raban Maur au IVe siècle.

*TE DEUM : Hymne de la liturgie catholique, composée vers la fin du IVe siècle exprimant la louange et l'action de grâce, fut chantée en un grand nombre d'évènements civile et religieux.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ OU DE LA RAISON

Quelle est l'origine de ces arbres ?

La grande Encyclopédie nous indique « Dans un grand nombre de communes de France, à l'époque de la Révolution, on planta des arbres destinés à rappeler, ainsi que de véritables monuments commémoratifs, l'avènement des libertés nouvelles – c'est ce qu'on appela dans le langage du temps des arbres de la liberté- le premier paraît avoir été planté dans la Vienne par les soins du curé de la paroisse qui le bénit et prononce une allocution patriotique finissant par ces mots : « au pied de cet arbre vous vous souviendrez que vous êtes français et dans votre vieillesse vous rappellerez l'époque mémorable où vous l'avez planté ».



La plantation de l'arbre de la Liberté

Jean-Baptiste Le Sueur
1790 Musée Carnavalet
Paris

A Villemur, la délibération du 28 ventôse an II (18 mars 1794) :

« Le maire a dit : le fanatisme est enfin disparu, nos prêtres ont abdiqué leur fonctions qu'enfanta la superstition, nos ci-devant églises sont autant de temples consacrés à la Raison. Et cette Raison qui seule élève, agrandi l'âme des républicains va désormais diriger toutes leurs actions. Je vous propose de lui élever dans chacun des faubourgs de la cité un arbre qui y soit consacré.

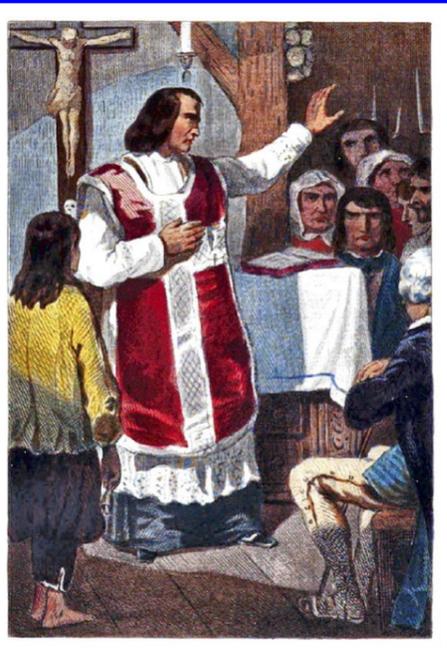
Le conseil a applaudi à cette proposition et a délibéré que le trente du présent mois jour de la décade il serait planté deux jeunes ormeaux avec leur racines, l'un au faubourg de la Révolution (faubourg Saint-Jean) et l'autre au faubourg sans culottes (faubourg Notre-Dame) à laquelle plantation seront invités tous les corps constitués et la société populaire. Et qui sera faite avec solennité au bruit des tambours immédiatement après la publication des lois ainsi et délibéré et signé [...] ».

Ces arbres deviennent un symbole parés de rubans tricolores et coiffés d'un bonnet phrygien les jours de fête. Ils symbolisent une des conquêtes les plus précieuses de l'homme : la liberté.

Mais ces arbres, dans la mesure où ils sont vénérés, constituent des cibles privilégiées pour les ennemis de la Révolution, ils sont souvent sciés, coupés, arrachés.

Le 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798), les arbres de la liberté « morts naturellement » seront remplacés par des ormeaux dans les faubourgs Notre-Dame et Saint-Jean. Ces arbres seront mutilés quelques semaines plus tard dans la nuit du 5 ventôse.

LA QUESTION RELIGIEUSE



Un prêtre officiant clandestinement
Dessin de H. Baron,
gravure de L. Massard
Les français sous la Révolution
Chalamel et Tenint 1843

La question religieuse a été la pierre d'achoppement de la Révolution. C'est elle qui a mis en échec, pour quelque temps du moins, les si beaux idéaux de la « Déclaration des Droits de l'Homme ».

La majorité des curés de campagne est proche de la pauvreté. Ces derniers ont pris conscience de l'injustice de leur condition. Ils sont aussi, en raison de leurs multiples fonctions (tenue des registres, contrôle des œuvres de charité, certain pouvoir judiciaire), proches des gens et attentifs aux misères et aux inégalités sociales et cela d'autant plus qu'ils restent longtemps dans leur paroisse. L'Assemblée Nationale vote le 2 novembre 1789 la mise des biens du clergé à la disposition de la Nation, « à charge pour la Nation de pourvoir d'une manière convenable aux frais de culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres ».

Le décret du 14 mai 1790 prescrit l'aliénation de tous les domaines. A la rubrique « afferme des biens nationaux » nous lisons sur un compte rendu du

conseil municipal de Villemur an IV, que ces derniers « furent adjugés lors d'enchères ouvertes.

L'Assemblée votera ensuite le 12 juillet 1790, la **Constitution civile du clergé**. Celle-ci présente des mesures radicales. Elle réduit le nombre des évêchés qui correspondra désormais aux limites des départements nouvellement créés. De 135 ils sont ramenés à 83.

La suppression de l'évêché de Montauban entraîne l'entrée de notre paroisse dans le diocèse de Toulouse. D'autre part, évêques et curés qui ont perdu leurs ressources, vont être désormais payés par l'Etat. A ce titre, ils doivent comme les autres fonctionnaires prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et jurer de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi.

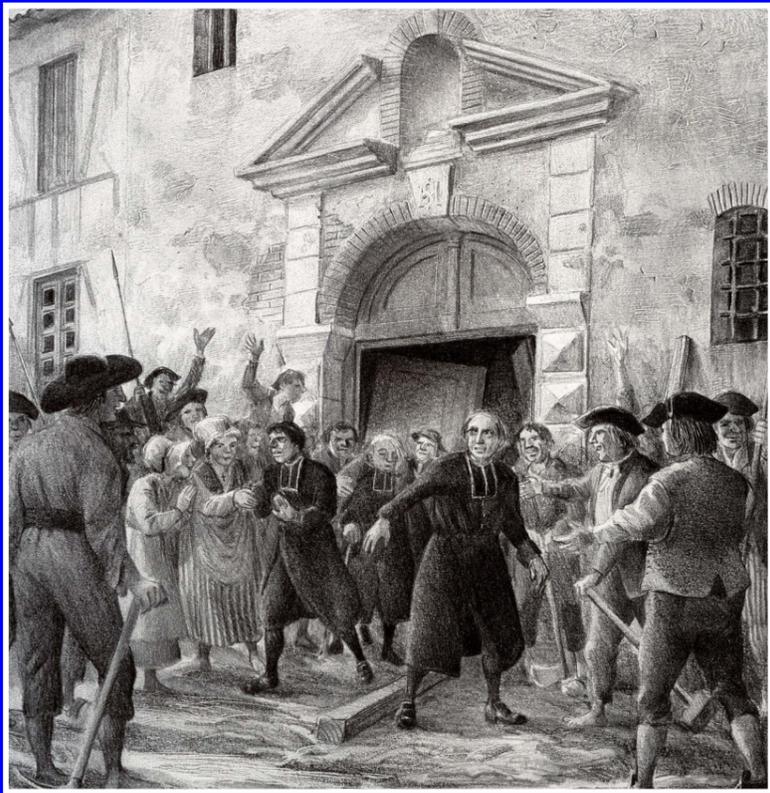
En mars 1791, le Pape Pie VI qui s'était tenu jusque-là, condamne la Constitution civile du clergé. C'est alors la rupture entre l'Eglise et la Révolution et la division du clergé entre prêtres dits constitutionnels assermentés ou jureurs et prêtres réfractaires, non jureurs ou insermentés. Dans le diocèse de Toulouse, 40% d'ecclésiastiques prêtèrent le serment, 60% le refusèrent (d'après Godechot, la révolution dans le Midi Toulousain).

La situation se durcit. Le serment exigé des prêtres est affiché à la porte des églises : le 7 mars 1791 à celle de Bondigoux. Or, le prêtre Descuret n'a pas prêté le serment. Le 23 juin 1791, on le remplacera par un curé constitutionnel, M. Roques. A Villemur, le curé Rouère annonce en chaire dans son discours « exprimé en patois selon l'usage », qu'il refuse de prêter serment. Il est soutenu par ses paroissiens, et des incidents éclatent dans l'église le 13 février 1791, où le maire Monsieur Malpel ne peut prononcer son discours et doit se retirer. Le curé Pierre Rouère officie pour la dernière fois le 30 mai 1791 et dès le 5 juin, le curé constitutionnel Pierre Delbouis prend ses nouvelles fonctions.

Les prêtres réfractaires continuent d'exercer clandestinement dans des maisons ou des chapelles de particuliers. Certains d'entre eux vont contester la validité des sacrements donnés par les constitutionnels. Beaucoup de fidèles désertent le nouveau culte. Pour les funérailles, on laisse faire la levée du corps par le prêtre assermenté puis on n'entre pas à l'église et on demande les prières aux prêtres non assermentés. Le clergé réfractaire est classé parmi les ennemis de la Révolution.

Par le décret des 27 mai et 26 août 1792, l'Assemblée législative décide que tous les prêtres non assermentés doivent quitter le territoire français (à l'exception des infirmes et des vieillards). Ils vont être accueillis dans les pays voisins, particulièrement en Espagne. Ceux qui restent exercent clandestinement. L'ex-curé de Layrac, Viguié, se cache dans la ferme de M. Teyseyre à l'Escalère.

Dès septembre 1793, une vaste campagne de déchristianisation est entreprise. Pour les patriotes, il s'agit d'éliminer l'influence de l'Eglise Catholique, liée à la monarchie et à la Contre-révolution. Cette campagne est symbolisée par l'adoption le 24 novembre 1793 du calendrier révolutionnaire, supprimant dimanches et fêtes chrétiennes, ainsi que le nom des saints, imposant le chômage du décadi et les nouvelles fêtes révolutionnaires.



Toulouse : libération de prêtres réfractaires détenus à l'ancien couvent Sainte-Catherine, aujourd'hui disparu. Il occupait l'emplacement de l'actuelle rue La Fayette.

Peu à peu les églises vont se fermer. On y célébrera bientôt plus que le Culte de la Raison ou celui de l'Etre Suprême, ainsi dans celle de Saint-Michel de Villemur.

On interdira les processions et le port de l'habit religieux hors des lieux de culte. On confisquera les objets d'or et d'argent conservés dans les églises et on distribuera des subventions aux pauvres. Les impératifs vont amener à rechercher matériaux et métaux propres à la fabrication de la poudre et des canons.

C'est ainsi qu'on retirera des murs des églises le salpêtre destiné à la fabrication de la poudre, et qu'on descendra les cloches n'en laissant qu'une par clocher. Mais la radicalisation révolutionnaire s'en prend à certains membres de l'église constitutionnelle.

A Villemur, on reproche au curé Delbouis pourtant prêtre assermenté, d'avoir procédé à la bénédiction d'un bateau en dehors de l'église, le 26 décembre 1793.

La veille, la municipalité avait publié une proclamation par laquelle elle interdisait les sonneries de cloches et les célébrations à l'extérieur de l'église. Delbouis est condamné à la déportation par le tribunal criminel révolutionnaire, ses biens sont confisqués. Voulant lutter contre le fanatisme, Marmontel arrivé en mission dans la Haute-Garonne ordonne par l'arrêté du 5 octobre 1794, « la démolition dans les vingt-quatre heures de tout ce qui était autrefois chapelles et se trouvait isolé dans les campagnes ou à l'entrée des communes sans être l'église principale ».

Cependant, devant la pression populaire, les huit églises dépendant de la municipalité de Villemur vont rouvrir à l'été 1796. Les prêtres arrêtés seront remis en liberté bien que plus lentement que les autres détenus et le 21 février 1795 on proclame le libre exercice de tous les cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Conformément à cette loi, des citoyens de Villemur demandent expressément et obtiennent la réouverture de l'église Saint-Michel (21 décembre 1796).

De septembre 1797 au coup d'état du 18 Brumaire an VIII (9 janvier 1799) les luttes religieuses seront plus vives que jamais. C'est la période appelée « terreur jacobine ». Un nouveau serment de haine à la royauté et à l'anarchie est exigé sous peine de bannissement en Guyane.

Les biens personnels de ces prêtres furent confisqués et vendus aux enchères. Toutes ces violences entachèrent et allèrent à l'encontre des idéaux de la Déclaration des Droits de l'Homme. Cependant, envers et contre tout, une ère nouvelle était née.

L'AGITATION À VILLEMUR

L'agitation due à la fois aux difficultés économiques, aux querelles religieuses et politiques et aux conséquences de la guerre. Ces éléments conjugués pendant toute la période font ressortir une insécurité latente avec une alternance de périodes agitées et de périodes d'ordre ou de stabilité. Après l'euphorie du début, dont le sommet est marqué par la fête de la fédération le 14 juillet 1790, Villemur connaît les temps troubles de 1792 avec la Bande noire.

La Bande Noire



Nous apprenons par une délibération le 19 prairial an III (6 juin 1795), où « l'on désarme les terroristes », les événements qui se sont déroulés en mai et juin 1792.

De nombreux fidèles refusaient d'assister aux offices dans les églises livrées aux prêtres constitutionnels et célébraient leur culte dans des lieux privés et clandestinement. A Villemur, ils se réunissent à la Tour de la défense. Pour contraindre les catholiques traditionnalistes à assister aux offices du prêtre constitutionnel, des révolutionnaires fanatiques n'hésitaient pas à les molester et à les terroriser. Les faits nous ont été connus 3 ans plus tard, en 1795 et les noms ont pu être connus grâce aux dépositions des victimes et aux dénonciations des « gens de bien ».

48 dépositions qui se déroulent selon un scénario quasi similaire : à la tombée de la nuit, une bande composée de 8 à 12 comparses frappe violemment à la porte et aux fenêtres des victimes et les met en demeure de préparer un « tourrin » (soupe ou repas). Au cours du repas, ils font main basse sur les provisions de leurs hôtes forcés surtout sur les bouteilles, puis se livrent à des exactions, brisent le mobilier, frappent les hommes, les femmes et les enfants et commettent des attentats à la pudeur. Ils se retirent en exigeant de leurs victimes la promesse d'assister aux offices du prêtre constitutionnel et de faire baptiser leurs enfants ou petits enfants par lui.

D'après les dépositions, on a pu dresser une liste de 29 noms qui seront reconnus terroristes. On verra que le maire de l'époque, Malpel, était de connivence et sans doute le « directeur de la bande noire », ainsi que son adjoint Bosc et le commissaire de police, Causse.

Déposition de Raymond Esquié le 27 juin 1795.

« A comparu Raymond Esquié dit Labat, cultivateur, habitant de cette commune lequel dénonce que dans le mois de Juin 1792, une troupe de factieux furent nuitamment devant sa maison et frappèrent rudement et à coups redoublés tant à sa porte qu'à ses fenêtres au point que sa porte en fut brisée. Qu'étant à cette époque atteint d'une maladie grave, le mal empira pour la frayeur qu'il ressentit toutes les fois qu'on répéta ces insultes, quoique les malfaiteurs connussent son état, attendu qu'il les avait fait prier d'avoir égard à sa triste situation. Déclare qu'il n'a reconnu personne ni sa femme non plus. Mais quelques jours après, les nommés Mauret dit Miralaine et Darbieu dit Pastré se rendirent chez lui pour le prier de tenir un tourrin prêt ce même soir à dix heures pour dix hommes. En effet les susdits accompagnés de Gay dit Redon, André Lestang la Flaque, le fils aîné de Gay Coq, Pendaries Camardet, Dental Durou, Darbieu Lagrenade, Michel Boussac, Brusson Las Bounos, se rendirent pour manger le tourrin et se retirèrent en lui promettant qu'ils ne frapperaient plus à sa porte. » Requis de signer, il a dit ne pas savoir.

L' AFFAIRE DES DÉSERTEURS

En avril 1795, à Bâle la Prusse, puis la Hollande déposent les armes. L'Espagne à son tour signe la paix en juillet. Nos soldats de l'armée des Pyrénées, l'arme au pied, en terre étrangère ne se sentent plus motivés. Ils savent que leurs parents connaissent des difficultés dues à leur absence, que la misère est grande dans leur cité à tel point qu'un crédit de 1200 livres est ouvert en faveur du médecin, à charge pour lui de secourir les malades pauvres. Les désertions sont nombreuses. Beaucoup de Villemuriens rentrent dans leurs foyers.

Malgré les proclamations aux soldats fugitifs leur enjoignant de regagner leur corps, les adresses et menaces aux parents qui les accueillent, les exhortations aux citoyens leur demandant de persuader les déserteurs, ceux-ci restent dans la ville où leur présence va entraîner des troubles graves.

Le 7 nivôse an IV (28 décembre 1795), Frédéric Malpel, commissaire du Directoire exécutif informe le conseil de ce que des rassemblements d'hommes armés très considérables ont été observés dans les rues et sur les quais. Ce sont des déserteurs des armées de terre et de mer qui refusent de rejoindre leur corps. Leur nombre est estimé à 150. Ces manifestants ont même attaqué les gendarmes. Le Conseil siège en permanence et Malpel est délégué à Toulouse pour rendre compte de la situation. Le 9 nivôse, le Directoire départemental décide d'envoyer sans délai une troupe de 25 dragons et un contingent de fantassins, soit 100 chasseurs avec 3 officiers, 4 sergents, 8 caporaux et 2 tambours. Le détachement sera mis à la disposition de la municipalité de Villemur. Celle-ci, en grand secret, prépare les cantonnements ainsi que les subsistances et les fourrages.

La troupe part le 9 de Toulouse, fait étape la nuit à Montastruc et arrive le 10 à Villemur. Le 15 l'ordre étant apparemment rétabli (on a arrêté la veille Pierre Bénech, l'un des meneurs) les dragons sont renvoyés à leur corps. Il semble que la pénurie de fourrages en cette fin d'hiver ait été la raison déterminante de leur départ. Le 1^{er} mars, Malpel aîné, administrateur municipal, prend des mesures sévères. Il lance l'ordre d'arrestation de tous les déserteurs, ordonne des perquisitions chez les jeunes soupçonnées de leur donner asile, installe chez les parents complices une garnison de soldats, à charge pour eux de les héberger et de les nourrir. François Brusson, maître de bateaux, qui a facilité dans sa gabarre la fuite vers Bordeaux de 2 déserteurs, recevra 2 garnisaires chez lui jusqu'au retour des fuyards.

Ces mesures semblent suivies d'effet. Soldats et marins déserteurs se présentent journallement pour prendre leur feuille de route. Le contingent de soldats est réduit à 600 puis à 30 hommes qui séjourneront plusieurs mois encore dans la ville mais au lieu d'être logés chez l'habitant seront casernés au couvent des Capucins.

L'ÉMEUTE JACOBINE

Partout en France les passions politiques divisent les citoyens. Après la chute de Robespierre, 9 thermidor an II (27 juillet 1794) qui marque la fin de la terreur, un nouveau gouvernement, le Directoire, s'installe à Paris. Les jacobins, appelés aussi montagnards, révolutionnaires ardents, reprochent au nouveau régime d'abandonner les principes révolutionnaires et de favoriser les royalistes.

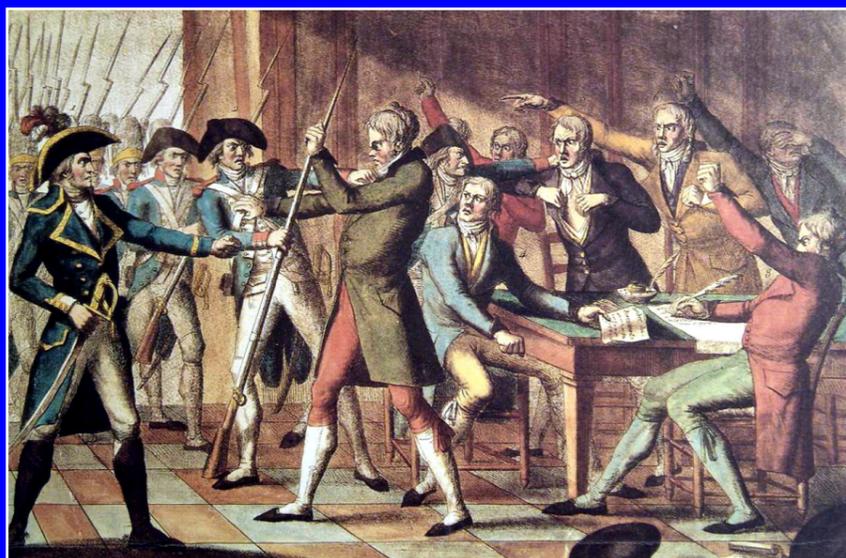
A Villemur, les partisans des anciens montagnards Lapeyre et Coulom sont écartés du conseil. Leurs partisans s'agitent et vont provoquer de graves désordres. C'est l'émeute jacobine qui pendant 8 mois de pluviôse à vendémiaire an V (février à septembre 1797) va jeter le trouble dans la cité.

Tout commence le 5 février à l'occasion du carnaval. Le 3 juin les rassemblements nocturnes continuent avec chants et cris qui montent de la rue. Les factieux, armés de bâtons noueux ou ferrés, de cannes à lance, portent à leur chapeau des ganses jaunes ou blanches en signe de ralliement, poussent des cris injurieux tels que aristocrate ! royaliste ! chouan ! devant la demeure de citoyens.

Un arrêté municipal interdit les attroupements de plus de deux personnes et le port d'armes. Un calme apparent revient, mais à l'occasion de la fête locale du 1 au 4 octobre, les manifestations reprennent. Le commissaire Malpel rapporte qu'à l'occasion d'un charivari organisé lors du remariage d'un veuf, un groupe bruyant, entraîné par un joueur de hautbois mène grand tapage dans la ville. Le groupe obtempère à l'ordre de dispersion mais se reforme au cours de la nuit. Le meneur de la bande est le joueur de hautbois, le citoyen Savi, dit la Tempe. Le conseil réagit avec vigueur. Il ordonne la réquisition de la garde nationale (commandant Ratier) qui fournira un piquet de 20 hommes tous les soirs. Pour décourager toute défection dans leurs rangs, ceux qui n'auront pas répondu à l'appel seront condamnés à loger un garnisaire et à verser en outre une amende de 1 franc par jour. Les étrangers et inconnus trouvés dans la commune seront arrêtés et leur passeport contrôlé. Ces mesures sévères et aussi sans doute la lassitude générale devant les désordres ramenèrent le calme dans les esprits et dans la rue.

En l'an III, au plus fort de la vague de fanatisme, on s'attaque aux édifices du culte. Les clochers des églises sont démolis et les matériaux de construction vendus à l'encan.

A la fin de la Révolution, après le coup d'état jacobin du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), un prêtre villemurien Peyrusse sèmera la discorde et fomentera les troubles puisque la troupe sera requise pour rétablir l'ordre public.



Le Directoire fait arrêter les députés royalistes qui leur disputaient le pouvoir.
Coup d'état du 18 fructidor an V
Gravure fin XVIII^e
(Bibliothèque nationale Paris)

LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

La Révolution avait commencé par des calamités et des difficultés de subsistance qui nous montrent quelle situation précaire était celle de nos ancêtres. Cette situation va durer pendant toute la période de la révolution, accentuée par la crise financière due à la dépréciation de la nouvelle monnaie, les assignats à la guerre qui enlève une main d'œuvre indispensable dans notre région rurale et nécessite un approvisionnement important pour les armées.



L'aumône pour un pauvre
Par Martin Drolling, XVIII^e siècle.

La peur de la disette et la crainte de la famine nécessite de très nombreuses mesures dont nous signalons quelques exemples.

La disette est une menace permanente comme en témoigne la délibération du 23 avril 1790. Dans la nuit du 17 au 18 avril, on apprend que des gabarres chargées de blé ont quitté le port. Un arrêté prescrit le recensement des grains auprès des commerçants afin d'éviter l'accaparement et des prix excessifs.

Le 19 mars 1792, on craint la disette et pour éviter les vols on recrute 4 messieurs (gardes champêtres). Le 20 mai 1792, la disette se fait sentir, le pain est vendu à perte car il serait trop cher pour les habitants. Le 28 mai, aggravation de la pénurie. Le peuple apprend que Jacques Bosc, maître de bateaux, a chargé 150 sacs de blé destinés à Toulouse (on est à la veille de l'insurrection, le convoi sera stoppé et le grain sera stocké à Castelnau d'Estretfonds).

Le 2 août 1793. « Peut-on dire la disette semble nous menacer pour l'hiver prochain. » Des mesures sont prises :

« Soyez donc chacun à votre poste entourez vos magistrats que le malveillant soit surveillé que la glaive de la loi le frappe on vous trouble, on vous insulte, on vous vole.

1) Tout citoyen habitant ou proprio dans communs sont tenus de faire leur déclaration exacte de tous les grains qu'ils ont en leur pouvoir ou à leur disposition sur le Registre à cela destiné.

2) Défendons à tous citoyens d'acheter ou de vendre aucun grains sans permission expresse et par écrit de notre part dans le territoire de notre municipalité.

3) Faisons particulièrement et expressément défenses à tous propriétaires habitants de notre commune de vendre à des forains ou à des étrangers aucuns grains autres que ceux qui seront vendus au marché public. »

On estime à cette époque à 250 le nombre de familles de mendiants, soit 1/9 de la population.

25 Pluviose an II (13 février 1794). Ouverture d'ateliers de charité

Fructidor an II. (août 1794) En raison de la sécheresse, l'écluse est fermée tant en amont (port haut) qu'en aval (Saint-Jean). A chaque ouverture pour le passage d'un bateau, l'eau manque pendant longtemps, le moulin ne peut tourner. Les farines se gâtent et cela contribue à restreindre les subsistances.



Exemples d'assignats.
De haut en bas : 25 sols de 1792,
et 100 francs de 1795.

11 septembre 1793. La crainte de la disette trouble la population quelques boulangeries sont prises d'assaut. L'achat de blé stocké aux Greniers du Roy permet d'éviter des troubles plus graves.

Germinal an II. En raison de la disette, défense de récolter grains et légumes avant maturité : vesces, pommes de terre, topinambour.

Brumaire an III (novembre 1793). Faculté de ramasser des vesses dans la forêt nationale. Les porcs pourront être introduits après le 1^{er} Frimaire (décembre). La loi du maximum n'est pas appliquée et n'arrête pas la hausse des denrées mais les fera disparaître du marché régulier.

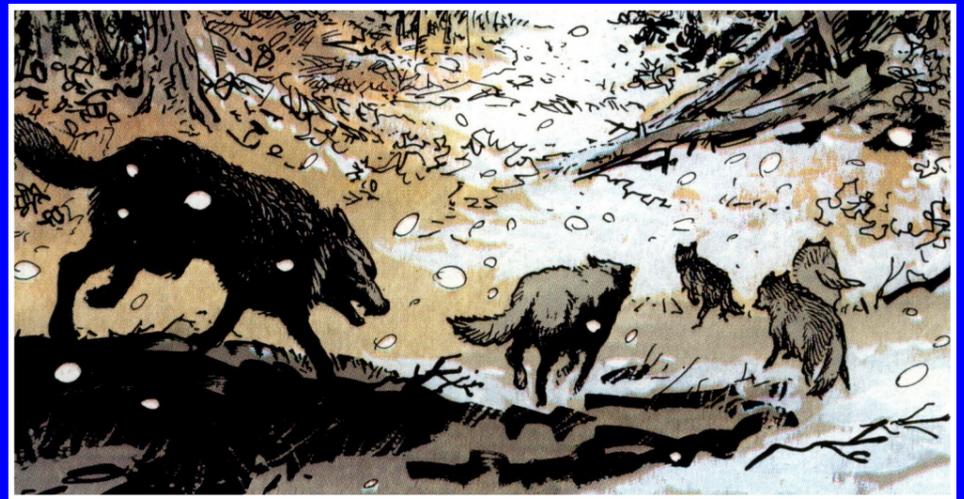
14 août 1795. La dépréciation des assignats est telle que les fonctionnaires municipaux sont payés en quintaux de blé. Le greffier (Vieusse), reçoit 63 quintaux de froment et l'instituteur 50.

Le budget communal est établi d'après le prix de blé.

Après la moisson de 1796, aucun grain n'a été apporté sous la halle. La livre de pain et la viande de bœuf coûtent 70 fois plus qu'en 1790. Les instituteurs qui perçoivent un traitement de 300 livres par an sont autorisés à demander aux parents 1 boisseau de blé ou de millet par élève et par mois.

25 Pluviose an VI. (13 février 1798)

Des loups attaquent les troupeaux de brebis et même les génisses. Une battue est organisée dans la forêt nationale.



1798 : les loups aux portes de Villemur

L'HYGIÈNE

Proclamation des citoyens du 22 mai 1793:

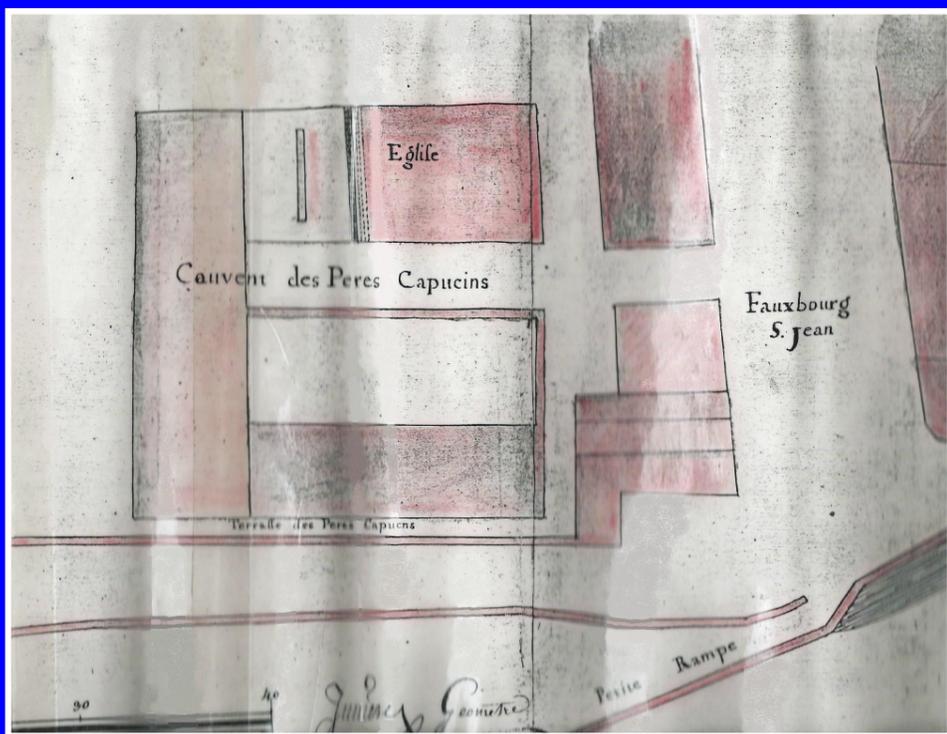
Le premier soin qui doit occuper des officiers de police c'est la salubrité de l'air. S'il est corrompu, les maladies épidémiques viennent bientôt désoler les habitants d'une cité. À ces causes, voulant faire jouir autant qu'il est en nous d'une santé toujours désirable, nous ordonnons à tous les habitants de cette ville d'enlever dans les 24 heures en tous lieux, tous fumiers, ordures, immondices sous peine d'amende qui sera arbitrée par nous. Comme aussi de retenir enfermés ou de bailler à garder leurs cochons, agent proposé par nous, et ce sous peine d'amende et autres peines portées par la loi. Demande de déclaration des subsistances et vérifications domiciliaires pour vérifier propriétaires, cultivateurs, marchands de grains et farines.

28 Thermidor an IV. (15 août 1796) Rouissage des chanvres. Les particuliers doivent enlever les chanvres qu'ils ont mis à rouir dans la rivière au pied des murs de la ville. Ils ne doivent les placer que vis à vis le , et en dessous. Les chanvres non enlevés dans 24 heures seront confisqués.

26 juillet 1792. Grave incendie du quartier du Pech. Douze maisons sont sinistrées. Barthélemy Jouet charpentier de marine a été blessé. Il était père de 8 enfants et demande du secours. La mairie assure le paiement du pain, les veuves charitables de l'église veillent sur les enfants.

Les familles sinistrées seront logées dans les locaux des Capucins.

LE COUVENT DES CAPUCINS



Villemur : le plan Junières des années 1780
Sont mentionnés, le couvent des pères capucins, l'église, la terrasse.

Les pères capucins viennent s'installer à Villemur vers 1680 avec pour mission d'instruire les nouveaux convertis. Ils s'établissent au faubourg Saint Jean où ils restent jusqu'à la révolution. D'après le plan cadastral tracé dans les années 1780, le couvent est délimité à l'ouest par le valat Batailley (rue de la bataille), au nord par une partie de la rue des capucins au sud côté Tarn par le quai de la ville (quai Scipion de joyeuse) où une terrasse donnait sur cette rue, enfin l'entrée se fait par une porte cochère donnant sur l'actuelle place de la Résistance. Les capucins apportent une aide aux paroisses du

pays officient comme vicaire ou remplaçant du curé et sont ainsi très appréciés. La communauté de Villemur avait demandé en 1790 de pouvoir les conserver, elle n'obtiendra pas satisfaction, mais cela nous montre l'attachement de la population envers ces capucins.

En 1790 la communauté est composée de 5 religieux : trois prêtres (dont le curé Delfios qui plus tard officiera à Sayrac) et deux frères laïcs. Ils vont rester jusqu'à l'exécution du décret du 4 août 1792 qui prescrit l'évacuation des maisons religieuses . Un inventaire des biens est réalisé le 21 mai 1790, il est très précis et énumère les pièces du couvent ainsi que leur contenu. Nous pouvons ainsi avoir une idée de ces locaux. La sacristie contient les objets du culte (ostensoir, calice en argent...) ainsi que les vêtements (chasubles et aubes). A l'intérieur du couvent l'église, qui n'est pas entièrement bâtie en 1726, est consacrée par Mgr. Michel de Vertamont de Chavagnac, évêque de Montauban le 22 septembre 1744 est dédiée à Saint-François d'Assise. L'inventaire énumère ensuite, bibliothèque, lingerie, réfectoire, infirmerie, cave, écurie. Le vaste étage comprend 16 cellules dont 5 seulement sont occupées.

Les capucins signalent qu'ils ne possèdent ni argent personnel, ni objet de valeur car cela est contraire à la règle de leur ordre. Le seul argent qu'ils possèdent provient des revenus des quêtes. Les capucins restent à Villemur jusqu'à l'exécution du décret du 4 août 1792 qui prescrit l'évacuation et la vente des maisons religieuses.

Pendant la Révolution L'église et le réfectoire du couvent vont être réquisitionnés pour différentes utilisations : ainsi lors de la fête du 14 juillet 1790 (scène représentée) les invités assistent au banquet républicain dans le réfectoire. Les votes de la section Saint-Jean s'y déroulent. Le couvent hébergera les familles victimes de l'incendie du Pech en juillet 1792 ainsi que les troupes venues à la demande de la municipalité rétablir l'ordre dans la cité.

En février 1793 eut lieu l'adjudication de la mise en fermage de l'enclos du couvent, de la grange, qui est aussi la porte d'entrée, et de deux jardins. Lors de l'évaluation des biens du clergé, le couvent, la cour et les jardins sont estimés 10 494 livres et vendus, adjugés 10 600 livres à Guiraud, négociant à Toulouse.

Les acquéreurs font démolir l'église au mois de septembre 1796 (« cette église a été vendue avec le couvent et enclos des ci-devant capucins : on le démolit actuellement.»)

LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN

Etabli par la Convention, le calendrier républicain entre officiellement en vigueur le 24 novembre 1793. Désormais, il devra être obligatoirement employé dans les actes publics et privés.

L'année commence à l'équinoxe d'automne, le 22 septembre. L'an I de l'ère républicaine part du 22 septembre 1792, date de l'établissement de la République. L'année est partagée en 12 mois de 30 jours, plus 5 jours supplémentaires qui doivent être consacrés à la célébration des fêtes républicaines. Ces mois reçoivent des noms inventés par le poète conventionnel, Fabre d'Eglantine.



Les mois illustrés du calendrier républicain. Auteur Salvatore Tresca en 1794

Pour l'automne :

Vendémiaire (mois des vendanges)
Brumaire (mois des brumes)
Frimaire (mois du frimas)

Pour l'hiver :

nivôse (mois des neiges)
pluviôse (mois des pluies)
ventôse (mois des vents)

Pour le printemps :

Germinal (mois de la germination)
Floréal (mois des fleurs)
Prairial (mois des prairies)

Pour l'été :

messidor (mois des moissons)
thermidor (mois de la chaleur)
fructidor (mois des fruits)

Chaque mois est divisé en 3 dizaines de jours ou décades. Les noms des jours sont tirés de l'ordre naturel de la numérotation : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Le dernier jour de chaque décade est un jour de repos. Les noms de saints sont remplacés par des noms de plantes (navet, chanvre), de fruits (raisins, châtaignes), d'animaux (cheval, bœuf), d'objets usuels (pressoir, tonneau)...

Le calendrier républicain restera en usage pendant 13 ans. Il sera remplacé par le calendrier grégorien, le 1 janvier 1806. La Convention décréta pour chaque décadi une fête particulière selon le calendrier suivant :

Vendémiaire

10 A l'Être suprême et à la Nature
20 au Genre humain
30 Au Peuple français

Pluviose

10 A la mort du Tyran
20 A la Pudeur
30 A la Gloire
et à l'Immortalité

Prairial

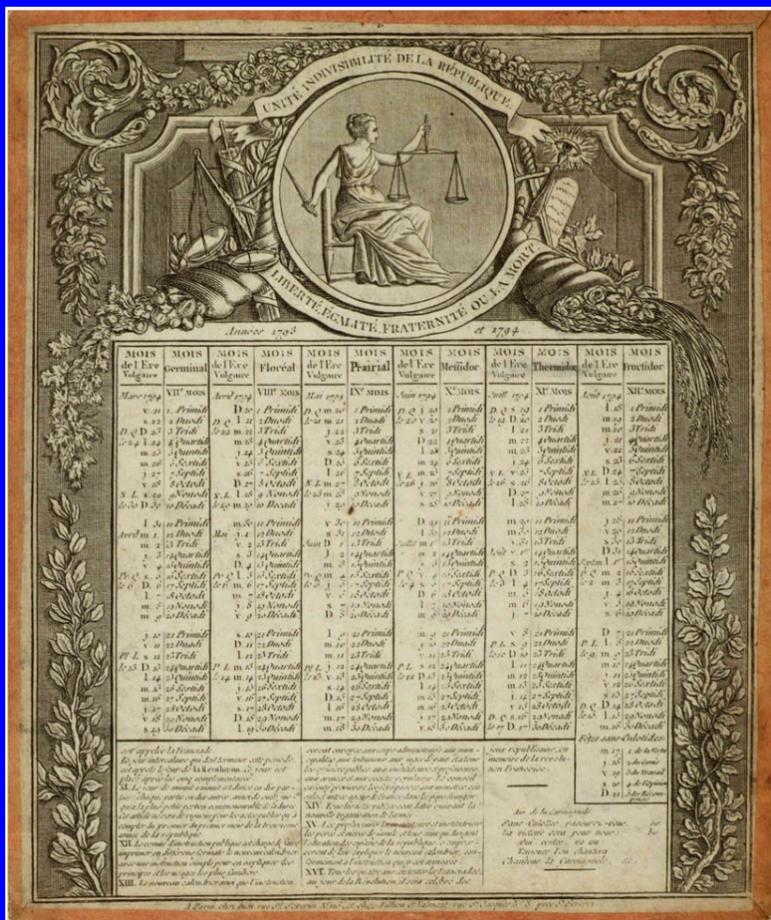
10 A la tendresse maternelle
12 Au 31 mai
20 A la Piété filiale
30 A l'Enfance

LES FÊTES RÉPUBLICAINES

Pendant toute la durée de la Révolution de nombreuses cérémonies officielles se déroulent dans les communes pour commémorer des événements considérés comme majeurs. Elles donnent souvent lieu à des réjouissances auxquelles participe plus ou moins spontanément la population. Le compte rendu de ces fêtes se trouve dans les délibérations municipales.

Il convient de distinguer celles qui sont naturellement acceptées comme la plantation officielle des arbres de la liberté le 14 juillet 1790, et celles qui sont imposées par le pouvoir central comme la fête de l'être suprême ou l'anniversaire de la mort du roi.

En général, à la campagne on resta attaché aux fêtes traditionnelles et dans la Haute-Garonne on ne put jamais établir un nouveau calendrier pour les foires. Même en ville, le repos prescrit le décadi n'est pas toujours respecté.



Calendrier de l' An II (1793-1794)
Auteur : inconnu en 1793



Calendrier républicain de l' An II

En août 1798 à Villemur, l'hostilité à la municipalité jacobine se manifeste par une opposition certaine au calendrier républicain. Le décadi, dimanche républicain, n'est pas unanimement respecté.

Les exemples dans la campagne sont nombreux :

Jean Calmettes voiture du bois avec sa charrette attachée de deux mules.

Lacioux avec sa femme et sa fille arrachent le chanvre.

Malpel et sa femme piochent la terre.

Même en ville, le repos prescrit le décadi n'est pas toujours respecté. La citoyenne Vieusse, épouse Ratier, tricote son bas et sa fille file dans la rue au moment où passe le cortège vers l'arbre de la Raison car le président Cause dépose un bouquet de laurier noué d'un ruban tricolore au pied de l'arbre en présence des municipaux, de la garde et des salariés de la ville.

« L'attaque et le pillage du château de Villeneuve-les-Bouloc, le 28 février 1792 »

(Archives Départementales Haute-Garonne, série L)

La région de Fronton connut au début de 1792 une flambée de violence dirigée contre les châteaux des anciens seigneurs. Le 28 février, les habitants de Villeneuve-lès-Bouloc, rassemblés au son du tambour, s'armèrent de fusils et de haches et envahirent le château du village.

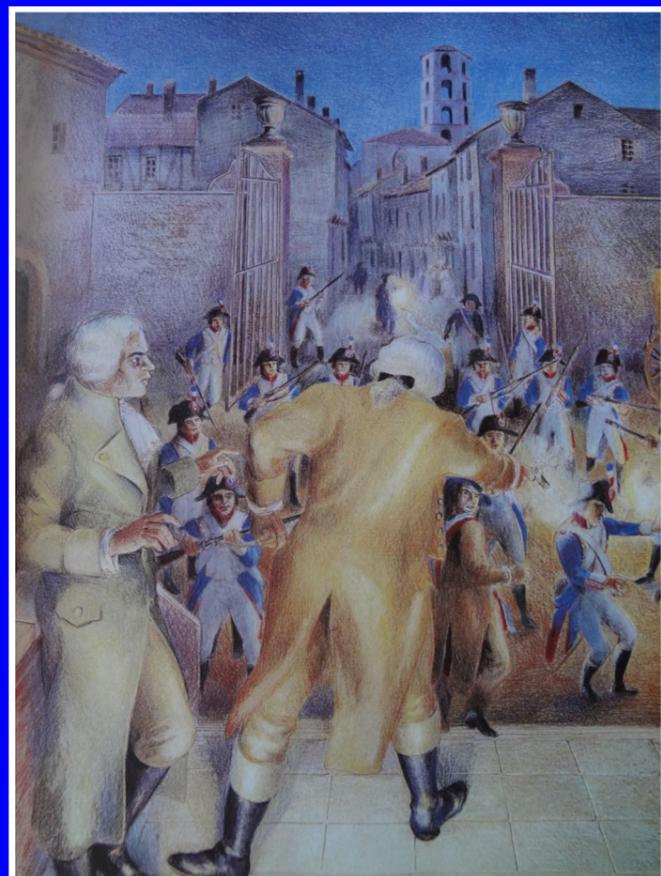
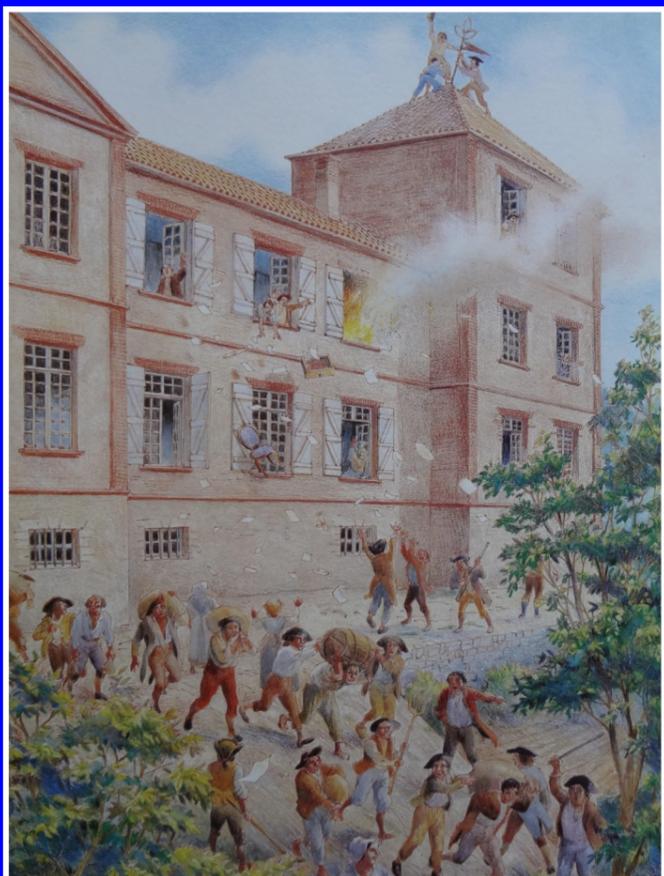
« L'an 1792 et le 28^e jour du mois de février, vers les 8 heures du matin, Nous Guillaume Escluyer, officier municipal de la commune de Villemneuve-lès-Bouloc, au canton de Bruguière et Jean Desclaux, colonel et Toine Esculier lieutenant de colonel de la légion dudit Villeneuve y habitant, instruits que la plus grande partie des citoyens de notre commune et légion ainsi que de celle de Cépet s'étant attroupés et marchaient tambour battant vers le château de Villefranche appartenant à la dame Polastron [...] Et ce ne fut point sans le plus grand étonnement que nous les y vîmes, armés de fusils, s'armer dans les campagnes. Et leur ayant demandé le sujet de leur attroupement qu'ils n'auraient jamais dû se permettre sans leur exprès consentement, ils nous auraient répondu avoir prémédité et résolu de faire une descente dans le château [...] Et n'ayant pu les arrêter ni nous procurer aucune main forte pour les contenir... Ce fut ainsi, à notre grand regret que nous les vîmes enfoncer ou forcer les cabinets, commodes et armoires, qu'ils burent une petite barrique de vin et emportèrent plusieurs bouteilles en vin ou liqueurs et sucre qu'ils trouvèrent. Et que s'étant procurés 18 ou 20 sacs de toiles, ils les remplirent du blé et légumes qu'ils trouvèrent dans les magasins du château, qu'ils eurent l'audace d'aller chercher les bouviers de la dite dame, les forcèrent d'emmener deux charrettes attelées de bœufs sur lesquelles ils chargèrent ledit blé et légumes et firent porter le tout au moulin de Masseribaut, qu'ils se portèrent à l'horrible excès d'incendier beaucoup de papiers et registres qui étaient dans ledit château... ».

L'attaque et le pillage du château
de Villeneuve-les-Bouloc
le 28 février 1792

«... Pendant que les uns s'emparaient du blé et du vin entreposé dans les greniers et les celliers, les autres incendiaient les archives, et arrachaient la girouette, emblème du pouvoir seigneurial détesté... »

L'affaire du château de Buzet
Le 8 janvier 1791

A Buzet les relations étaient tendues depuis longtemps entre le comte de Clarac seigneur brutal et arrogant, et la population. Le 8 janvier 1791, le comte blesse grièvement d'un coup de pistolet le major de la garde venu vérifier l'identité d'un hôte de passage, le marquis d'Escayrac prêt à émigrer en Espagne. La foule exaspérée met le feu au château et tue le marquis d'Escayrac. Cet incident provoque une immense émotion dans la région toulousaine.



1789-1791 LA NOUVELLE FRANCE

Réorganisation de la France administrative

Elle est désormais découpée en 83 départements, eux-mêmes divisés en districts, cantons, et communes. A leur tête, des fonctionnaires élus.

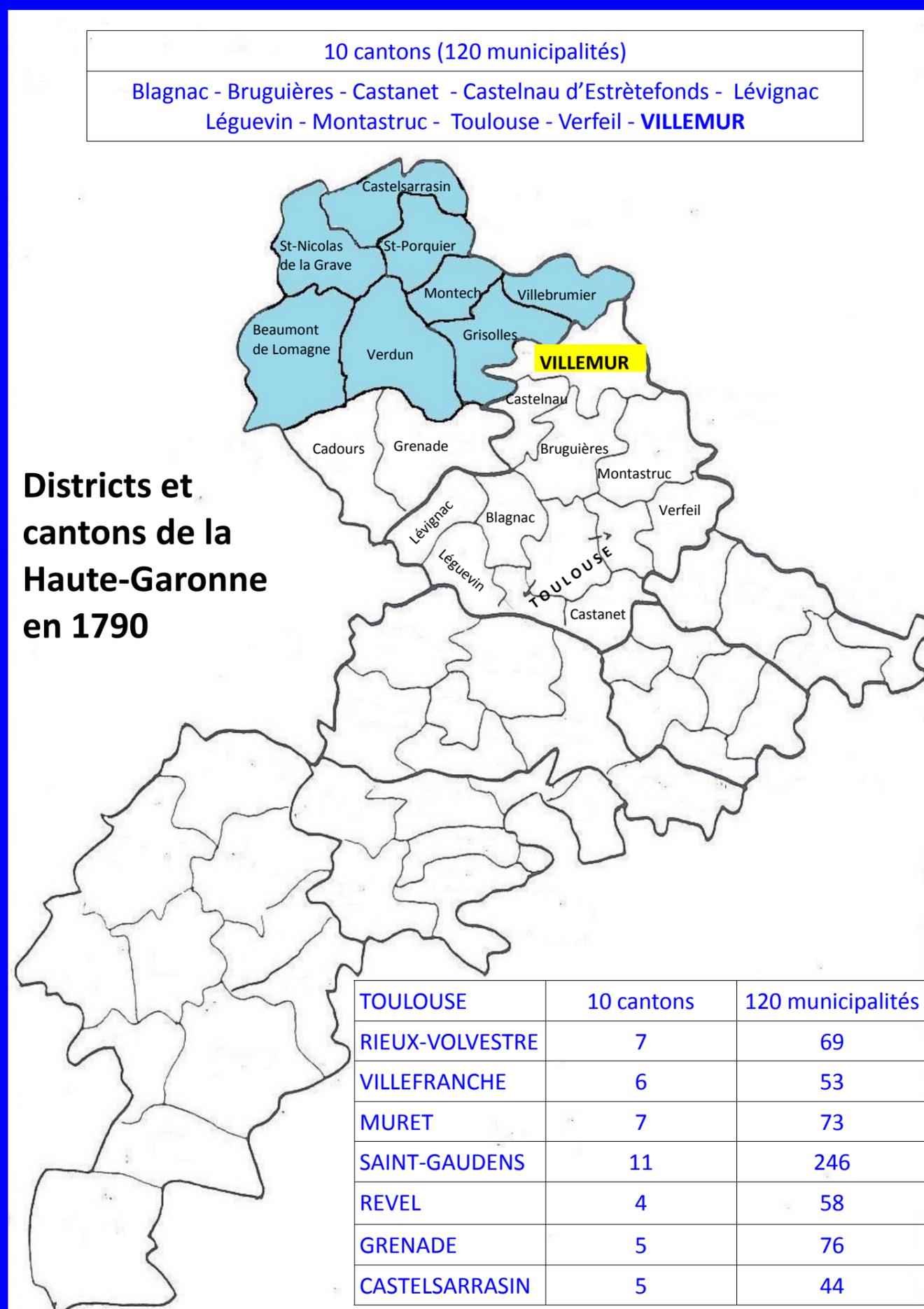
Le district de Castelsarrasin (cantons de Castelsarrasin, Saint-Porquier, Montech, Villebrumier, Grisolles) et les cantons de Beaumont-de-Lomagne, Saint-Nicolas-de-la-Grave et Verdun-sur-Garonne (faisant partie du district de Grenade, seront intégrés le 21 novembre 1808 au département du Tarn-et-Garonne, nouvellement créé par Napoléon.



Le département du Tarn-et-Garonne n'existe pas en 1790.

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Toulouse, capitale du Languedoc, devient le chef-lieu d'un département très étendu, et tout en longueur, de la frontière espagnole jusqu'à Castelsarrasin. Créé le 23 janvier 1790.



Les « querelles » pour obtenir le droit d'être une commune

Le 27 juin 1790, les paroisses « foraines » : Bondigoux, La Magdeleine, Villematier, Magnanac, Sayrac, Le Terme, élisent un maire et réclament le livre terrier de leur territoire. Le maire de Villemur proteste. Les autorités du département soutiennent ces dissidences. L'Assemblée Nationale les déclare illégales. Chaque commune aspire à devenir le centre d'une division administrative aussi importante que possible. Villemur à la prétention de devenir chef-lieu de district, Monsieur de Vacquié, en voyage à Paris fait des démarches en ce sens, « en vain ». Villemur ne sera qu'un chef-lieu de canton du district de Toulouse. Fronton fait partie du canton de Villemur (Fronton, Villaudric, Vacquiers, Bessières et le canton actuel) Fronton demande à former un nouveau canton avec Vacquiers et Villaudric, et en novembre 1790 devient le chef-lieu d'un nouveau canton. Villemur devient, et restera, le plus petit canton du département.